

EMPIRE CHÉRIFIEN
 Protectorat de la République Française
 AU MAROC

Bulletin Officiel

ABONNEMENTS :

	MAROC	FRANCE et Colonies	ETRANGER
3 MOIS	4 50	6 fr.	7 »
6 MOIS	8 »	10 »	12 »
1 AN	15 »	18 »	20 »

ON PEUT S'ABONNER :

A la Résidence de France, à Rabat
 et dans tous les bureaux de postes.

Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois.

EDITION FRANÇAISE
Hebdomadaire

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION :

Résidence Générale de France à Rabat (Maroc)

Pour les abonnements et les annonces, s'adresser
 à la Direction du *Bulletin Officiel*.

Les mandats doivent être émis au nom de M. le
 Trésorier Général du Protectorat.

PRIX DES ANNONCES :

Annonces judiciaires (sur 4 col., la ligne. 0.37
 et égales (sur 2 col., la ligne. 0.75

Annonces et avis divers (les 10 1^{res} lignes, la ligne. 1. »
 les suivantes. — 0.75

Annonces réclames, la ligne. 1.25

Pour les annonces importantes, les condi-
 tions sont traitées de gré à gré.

Réduction pour les annonces et réclames
 renouvelées.

Le "Bulletin Officiel" insère les annonces judiciaires et légales prescrites pour la publicité et la validité des actes, des procédures et des contrats

SOMMAIRE

PAGES

I. — Réception à la Cour Chérifienne. 475

PARTIE OFFICIELLE :

II. — Ordre général N° 56. 476

III. — Ordre général N° 57. 477

IV. — Mutations dans le personnel du Contrôle civil. 477

V. — Extraits du « Journal Officiel de la République Française ». 477

PARTIE NON OFFICIELLE :

VI. — Semaine politique et militaire du Maroc. 479

VII. — Informations du Service des Etudes et Renseignements écono-
 miques. 480

VIII. — Nouvelles et informations diverses. 481

IX. — Monuments historiques. 482

X. — Travaux militaires. 483

XI. — Annonces et avis divers. 484

RÉCEPTION A LA COUR CHÉRIFIENNE

Lundi 3 Novembre à 11 heures, S. M. Moulay-Youssef a reçu en audience solennelle toutes les autorités Françaises au service du Protectorat à Rabat.

Cette audience a eu lieu dans la grande salle de réception du Palais de l'Aguedal, S. M. Moulay Youssef était entourée de grands dignitaires du makhzen. Le service du Protocole était assuré par Si Kaddour ben Ghabrit, Consul de France honoraire, Conseiller du Gouvernement Marocain, Chef du service de la Chancellerie et du Protocole.

La garde nègre rendait les honneurs dans la première cour du Palais.

A 11 heures, le Commissaire Résident Général accompagné du Ministre plénipotentiaire, Délégué à la Résidence, des Secrétaires Généraux, de la Cour d'Appel de Rabat, des Directeurs Généraux et des Chefs de service de la Résiden-

ce Générale ainsi que du Général Commandant la Région de Rabat et des chefs de Corps et de services de la garnison, a fait son entrée au Palais.

Les membres de la Presse présents à Rabat, M. A. Tardieu, 1^{er} Secrétaire d'Ambassade honoraire, Inspecteur Général des Services Administratifs, Professeur à l'Ecole des sciences politiques, en mission, et M. De Nantois, délégué de la Société de secours aux blessés, de passage à Rabat, assistaient à l'Audience.

A l'arrivée du cortège officiel, la Garde nègre a rendu les honneurs ; la musique a joué la *Marseillaise*.

Après avoir pris rang et séance, le Résident Général a adressé à S. M. Chérifienne le discours suivant :

SIRE,

J'apporte à Votre Majesté mes félicitations pour l'heureux accomplissement de son voyage et l'expression de ma joie pour son bon retour dans sa ville impériale de Rabat. La réunion dans cette ville de l'ensemble des services chérifiens et des services du Protectorat va permettre de donner une nouvelle impulsion à la réorganisation de l'Administration pour le plus grand profit de l'ordre, de la justice et de la pacification qui ont déjà fait de tels progrès depuis l'avènement au trône de Votre Majesté.

Je me réjouis personnellement de ce que votre présence à Rabat me permette une collaboration plus étroite et plus intime avec Votre Majesté et je ne doute pas que les résultats en apparaissent rapidement dans la politique générale de l'Empire.

Mais la longue absence de Votre Majesté, bien qu'elle nous ait donné le regret de nous priver de sa présence, a eu au point de vue de la pacification des résultats dont on ne saurait trop se féliciter. Sa présence à Marrakech a affirmé l'autorité impériale dans tout le Sud de l'Empire et son action personnelle dans le Sous y a réalisé des résultats

inespérés. En parcourant pendant son voyage de retour de nombreuses provinces, où aucun Sultan ne s'était montré depuis tant d'années, Elle a restauré d'une manière éclatante le pouvoir chrétien aux yeux des populations.

J'ai appris avec une bien vive satisfaction de quels témoignages de respect et de dévouement Votre Majesté avait été entourée sur tout son parcours, aussi bien de la part de ses sujets que de celle des Européens établis au Maroc.

J'ai été heureux de constater pendant mon dernier voyage en Europe combien l'opinion rendait justice aux qualités éminentes de Votre Majesté et admirait la grande œuvre qu'Elle est en train de réaliser au Maroc. J'ai recueilli à cet égard des témoignages particulièrement précieux et honorables pour Votre Majesté de la bouche de Monsieur le Président de la République Française et de Sa Majesté le Roi d'Espagne qui m'ont tous deux chargé d'être auprès de votre Majesté l'interprète de leurs sentiments. Je demande à Votre Majesté de me permettre de lui présenter les principaux chefs de service dont Elle connaît déjà un grand nombre, mais dont plusieurs n'avaient pas encore eu l'honneur de lui être présentés.

Sa Majesté a immédiatement répondu en ces termes :

Monsieur le Résident Général,

Je vous remercie des félicitations que vous m'exprimez à l'occasion de mon retour à Rabat, après un voyage qui a été pour Notre Majesté Chérifienne du plus grand intérêt. J'ai eu plaisir à me rendre compte que par toutes les régions où j'ai passé règnent l'ordre le plus parfait, la paix la plus complète grâce à la collaboration si étroite qui unit les autorités françaises et chérifiennes.

Cette collaboration ne peut que se resserrer davantage par la réunion dans notre ville impériale de Rabat des services centraux du Maghzen et du Gouvernement du Protectorat qui, plus que jamais, vont pouvoir travailler côte à côte et se donner une aide mutuelle et un appui réciproque pour réaliser toutes les réformes utiles à notre Empire.

Animé du plus grand désir d'améliorer la condition de mes sujets par la prompte création de ces réformes, je suis résolu à continuer mon concours le plus créatif et le plus loyal à l'œuvre du progrès et de civilisation entreprise par le Gouvernement de la République. Ma résolution en ce sens est d'autant plus ferme que les réformes que nous commençons à mettre sur pied sont impatiemment attendues et désirées par notre peuple et par les nationaux européens qui, de plus en plus nombreux, viennent apporter le concours de leur activité et de leur énergie pour une meilleure mise en valeur des ressources de notre Etat.

Tout récemment des hommes de Gouvernement et des Parlementaires français sont venus visiter notre Empire. Leur présence parmi nous et l'intérêt qu'ils portent aux choses de notre pays seront d'un nouveau stimulant pour nous dans l'œuvre du progrès qui unit nos efforts.

Les témoignages de précieuse amitié que vous m'apportez de la part de Son Excellence Monsieur le Président de

la République et de Sa Majesté le Roi d'Espagne m'ont profondément touché. Je vous prie de faire connaître à Sa Majesté le Roi Alphonse XIII que les liens d'amitié qui unissent nos deux pays de longue date, se trouvent raffermis par la participation de son Gouvernement à l'œuvre qui nous intéresse tous ensemble. Je vous prie également de faire savoir à Son Excellence Monsieur le Président de la République de quelle profonde amitié se trouve animé Notre Majesté à son égard. C'est pour moi un grand bonheur de pouvoir compter sur une amitié aussi sûre et aussi noble que la sienne et de savoir que mon Empire aura toujours l'appui de sa haute autorité.

Enfin, il m'est agréable de proclamer, en même temps que l'affection que j'ai pour vous, le mérite très grand qui vous revient personnellement dans les résultats obtenus depuis que j'ai le grand bonheur de vous avoir comme collaborateur et comme ami. Ces résultats vous font le plus grand honneur et je tiens à vous en exprimer ma profonde satisfaction.

Le Commissaire Résident Général, secondé par le Chef du Protocole, a alors présenté à S. M. le Sultan toutes les personnalités qui l'avaient accompagné.

L'audience a pris fin à 12 heures.

Les honneurs réglementaires ont été rendus au départ, comme à l'arrivée.

PARTIE OFFICIELLE

ORDRE GÉNÉRAL N° 56

A la suite des opérations qui se sont déroulées dans la Région d'IMMOUZER (18 juillet — 19 août 1913), sous le commandement du Lieutenant-Colonel GIRODON, le Commissaire Résident Général, Commandant en Chef, cite à l'ordre des Troupes d'Occupation du Maroc les militaires qui se sont particulièrement distingués et dont les noms suivent :

Lieutenant DITE, du 1^{er} Escadron du 1^{er} Chasseurs d'Afrique :

« Le 9 août, la cavalerie ayant été lancée à la poursuite de campements marocains en fuite, et son peloton se trouvant en tête, a poussé de l'avant avec une extrême vigueur ; malgré un feu violent qui lui a fait perdre en quelques instants trois tués ou blessés, et le terrain défavorable, a réussi à atteindre les fuyards permettant ainsi aux partisans de ramasser des troupeaux.

Contraint par son infériorité numérique et son isolement à s'abriter dans une casbah, a pris les meilleures dispositions et enfin effectué très habilement son repli. »

Lieutenant DESJOBERT, des Renseignements (Cercle des Beni M'Tir) :

« Le 9 août, la cavalerie ayant été lancée à la poursuite de campements marocains a très hardiment poussé de l'avant avec ses partisans, a rejoint les fuyards et, malgré un

feu violent et le terrain défavorable, réussi à leur enlever et à ramener un troupeau important. »

Maréchal des Logis BOURGEOT, du 1^{er} Escadron du 1^{er} Chasseurs d'Afrique :

« Le 9 août, le peloton dont il faisait partie étant très sérieusement engagé et l'Officier ayant donné l'ordre de s'abriter dans une casbah encore occupée par les marocains, y est arrivé un des premiers, a fusillé deux des défenseurs sur les murs, puis dans le mouvement de repli, a ramené un blessé sur son cheval, traversant ainsi 300 mètres de terrain battu par un feu violent. »

Interprète TRENGA :

« A eu son cheval blessé sous lui à Aïn Dahlia le 30 juillet, en venant apporter un renseignement à son Chef de Service. »

N'a pas cessé durant tout son séjour à la colonne de se multiplier, toujours à l'extrême avant-garde pour servir de guide, reconnaître les indigènes rencontrés, établir la liaison entre les goumiers et la cavalerie, remplissant ainsi tout à la fois son service d'interprète et celui d'Officier de partisans. »

Cavalier de 2^e classe FERRY, N^o M^o 1391, 1^{er} Escadron du 1^{er} Chasseurs d'Afrique :

« Tombé glorieusement en chargeant avec son peloton au col de TAGNANEIT, le 9 août 1913. »

Tirailleur de 2^e classe DAOUD KADDOUR BEN KADDOUR, du 1^{er} Bataillon du 5^e Tirailleurs indigènes :

« Tombé glorieusement en délogeant avec sa section des marocains embusqués sur le passage du convoi le 11 août 1913. »

Cavalier de 1^{re} classe CLAUDE, (René), M^o 1315, du 1^{er} Escadron du 1^{er} Chasseurs d'Afrique :

« Quoique mortellement atteint d'une blessure à l'abdomen en chargeant avec son peloton au Col de TAGNANEIT, le 9 août, a suivi la charge jusqu'au bout et, lorsque les cavaliers ont mis pied à terre pour occuper une casbah, s'est offert de lui-même à tenir les chevaux pendant que ses camarades feraient le coup de feu. »

Fait au Quartier Général à Rabat, le 29 Octobre 1913.

Le Commissaire Résident Général de France au Maroc,
Commandant en Chef,

LYAUTEY.

ORDRE GÉNÉRAL N^o 57

A la suite de l'accident d'aviation qui s'est produit à Mogador le 23 Septembre 1913, le Commissaire Résident Général, Commandant en Chef cite à l'ordre des Troupes d'Occupation du Maroc, les militaires dont les noms suivent qui se sont particulièrement distingués au cours des opérations de sauvetage :

THIERRY D'ARGENLIEU, Enseigne de Vaisseau,
« Du Chayla » :

« Le 23 Septembre 1913 à Mogador, malgré les rochers et les violents courants, s'est jeté à l'eau plongeant pendant plus de 20 minutes à la recherche du corps du Lieutenant CAZES dont il n'a pu retrouver que le casque d'aviateur. »

WATTER, Sergent, N^o M^o 1504, du 3^e Régiment de Zouaves :

« Le 23 Septembre 1913, à Mogador, n'a pas hésité, malgré un violent ressac à se jeter à l'eau près des rochers, a aidé à sauver le mécanicien CHAMPAUD emporté au large par le courant. »

Fait au Quartier Général à Rabat, le 29 Octobre 1913.

Le Commissaire Résident Général, Commandant en Chef,

LYAUTEY.

MUTATION

dans le Personnel des Contrôles civils.

Par arrêté Résidentiel du 25 octobre 1913, M. DURAND de VILLERS, Contrôleur suppléant de 3^e classe est affecté au Cercle du Sebou à Mechra Bel Ksiri.

EXTRAITS

du « Journal Officiel » de la République Française

Ministère de la Guerre

ARMÉE ACTIVE

NOMINATIONS ET MUTATIONS

SERVICE D'ÉTAT-MAJOR. — Par décision ministérielle du 24 octobre 1913 :

M. Kastler, capitaine d'infanterie, hors cadres, à l'état-major du 11^e corps d'armée, est affecté au service de l'état-major du commandement des troupes d'occupation du Maroc occidental (service).

SERVICES SPÉCIAUX DE L'AFRIQUE DU NORD. — Par décision ministérielle en date du 24 octobre 1913 :

Ont été remis à la disposition de leur arme (service) :

M. le capitaine du génie, hors cadres, Normand, du service des renseignements du Maroc.

M. le lieutenant Gonthier, en mission, hors cadres, pour l'encadrement des troupes auxiliaires marocaines.

Tissot, sergent-major du 122^e rég. d'infanterie.

Coillot, sergent au 3^e rég. de zouaves.

Fellah ben Larbi, n° matricule 999, caporal au 3^e rég. de tirailleurs indigènes.

Chaumeil, adjudant du 1^{er} rég. de chasseurs d'Afrique.

Laignelet, maréchal des logis du 1^{er} rég. de spahis.

Robert, caporal au 4^e bataillon colonial, à la suite et en surnombre pour l'encadrement des troupes auxiliaires marocaines.

A été mis hors cadres, à la disposition du commissaire résident général au Maroc, M. le Capitaine Arnaud, du 5^e bataillon colonial (service), pour être employé dans le service des renseignements.

Ont été mis hors cadres en mission pour l'encadrement des troupes auxiliaires marocaines, MM. le lieutenant Stephani, du 3^e rég. d'infanterie détaché au service des renseignements du Maroc ; Bezert, lieutenant du 7^e rég. de tirailleurs indigènes et Nait Ladjemil, sous-lieutenant au 3^e rég. de tirailleurs indigènes (service).

Ont été mis à la suite et en surnombre pour l'encadrement des troupes auxiliaires marocaines, les militaires dont les noms suivent (service) : Ravanier, sergent au 1^{er} rég. de zouaves ; Sauvebois, sergent au 7^e rég. de tirailleurs indigènes ; Meyer Berthaud, Trousson, Vasseur, Perronnet, Teissier et Pierson, caporaux au 4^e rég. de zouaves ; Tiquet et Arnoux, caporaux au 2^e rég. de tirailleurs indigènes ; Geolard, Moratti et Gougneux, du 1^{er} rég. de zouaves ; Dau-teuil, du 3^e rég. de zouaves ; Rigal, du 4^e rég. de zouaves ; Louabi, n° mⁿ 1770, et Boualem, du 1^{er} rég. de tirailleurs indigènes et Touam, n° mⁿ 638 du 3^e rég. de tirailleurs indigènes, nommés caporaux et maintenus à la suite et en surnombre pour l'encadrement des troupes auxiliaires marocaines.

Boigey, maréchal des logis du 3^e rég. de chasseurs d'Afrique.

Cœytaux, n° mⁿ 2075, du 4^e rég. de spahis.

Guettai Rabia ben Halil, du 1^{er} rég. de spahis.

Gherib Abdallah ben Abdelkader et Neghbal, du 3^e rég. de spahis, nommés brigadiers et maintenus à la suite et en surnombre pour l'encadrement des troupes auxiliaires marocaines.

Lupy, n° mⁿ 6253-21 1/c, du 7^e bataillon colonial de marche, nommé caporal et maintenu à la suite et en surnombre pour l'encadrement des troupes auxiliaires marocaines.

INFANTERIE. — Par décision ministérielle en date du 24 octobre 1913 :

M. Marcot, lieutenant au 47^e rég. d'infanterie, passe au 7^e rég. de tirailleurs indigènes (Maroc occidental) (service).

Par décision ministérielle du 24 octobre 1913 et par application de la circulaire du 8 octobre 1913 :

M. Montagnac, sous-lieutenant de réserve au 59^e rég. d'infanterie, est affecté au 1^{er} rég. de zouaves (3^e compagnie) (Maroc occidental) (service).

M. Tribot-Laspière, sous-lieutenant de réserve au 63^e rég. d'infanterie, est affecté au 1^{er} rég. de tirailleurs indigènes (Maroc occidental) (service).

M. Leperchey, lieutenant de réserve au 74^e rég. d'infanterie, est affecté au 1^{er} rég. étranger (Maroc oriental) (service).

M. Boudier, lieutenant de réserve au 105^e rég. d'infanterie, est affecté au 4^e rég. de zouaves (5^e compagnie) Maroc occidental) (service).

M. Chastenet de Géry, sous-lieutenant de réserve au 123^e rég. d'infanterie, est affecté au 1^{er} rég. étranger (Maroc oriental) (service).

M. Roussel, lieutenant de réserve au 168^e rég. d'infanterie, est affecté au 1^{er} rég. de zouaves (2^e compagnie) (Maroc occidental) (service).

M. Vendier, sous-lieutenant de réserve au 1^{er} rég. étranger, est affecté au 2^e rég. étranger (Maroc occidental) (service).

ARTILLERIE. — Par décision ministérielle du 24 octobre 1913, les officiers dont les noms suivent ont reçu les affectations ci-après, savoir (« service » pour les officiers déplacés) :

Sont classés dans les corps de troupe :

Lieutenants.

M. Pancrazi, 1^{er} rég. de montagne. — Au 2^e groupe de campagne d'Afrique (Maroc oriental).

M. Morel, 1^{er} groupe de campagne d'Afrique. — Au 4^e groupe de campagne d'Afrique (Maroc occidental) (en remplacement du lieutenant Berthonnaud).

M. Trimaille, 3^e groupe de campagne d'Afrique. — Au 4^e groupe de campagne d'Afrique (Maroc occidental).

M. L'Hôte, 2^e groupe de campagne d'Afrique (Maroc oriental). — Au 1^{er} rég. à pied.

GÉNIE. — Par décision du 24 octobre 1913 :

M. Normand, capitaine breveté, hors cadres, mission militaire au Maroc, est réintégré dans les cadres, classé à l'état-major particulier de l'arme et désigné pour Belfort (service).

M. Kœhret, capitaine au 7^e rég., (Maroc occidental), est classé à l'état-major particulier (Maroc occidental) (service).

M. Delande, capitaine d'habillement au 5^e rég. à Versailles, est affecté au 7^e rég. (Maroc occidental) (service).

SERVICE DE L'INTENDANCE. — Par décision ministérielle du 24 octobre 1913 :

SUBSISTANCES.

M. Grandjeaud, officier d'administration de 2^e classe, désigné récemment pour le 20^e corps d'armée et qui n'a pas rejoint, a été maintenu aux troupes d'occupation du Maroc occidental.

CADRE AUXILIAIRE DU SERVICE DE L'INTENDANCE (subsistances). — Par décision ministérielle du 24 octobre 1913, M. Andréo, officier d'administration de 2^e classe (réserve), affecté au 19^e corps d'armée et domicilié à Oran, 8, rue d'Arzew, a été désigné pour les troupes d'occupation du Maroc occidental (service), dans les conditions des circulaires des 5 juin et 8 juillet 1912.

SERVICE DE SANTÉ. — Par décision ministérielle du 24 octobre 1913 :

Médecins-majors de 2^e classe.

M. Lajoanio, 7^e bataillon de chasseurs à pied (Maroc), est maintenu aux troupes d'occupation du Maroc occidental après le rapatriement de ce bataillon.

M. le médecin aide-major de 1^{re} classe Jullian, 7^e bataillon de chasseurs à pied (Maroc) est maintenu aux troupes d'occupation du Maroc occidental après rapatriement de ce bataillon.

M. l'officier d'administration de 2^e classe Duret, troupes d'occupation du Maroc occidental, est mis hors cadres aux troupes d'occupation du Maroc occidental, en remplacement dans cette position de M. Mougey, qui est réintégré dans les cadres à dater du 23 septembre 1913.

INFANTRIE COLONIALE. — Par décision ministérielle du 24 octobre 1913 :

Troupes d'occupation du Maroc occidental.

Les officiers désignés ci-après, en service aux troupes d'occupation du Maroc occidental, ont été affectés savoir :

M. le capitaine Saillard, au 8^e bataillon d'infanterie coloniale.

M. le sous-lieutenant de réserve Simon, au 12^e bataillon sénégalais, 1^{re} compagnie.

M. le lieutenant Chéruy, du 3^e bataillon sénégalais, passe au 4^e bataillon d'infanterie coloniale.

M. le lieutenant Béziat, du 6^e bataillon sénégalais, passe au 6^e bataillon d'infanterie coloniale (section de mitrailleuses).

M. le lieutenant du Souich, du 10^e bataillon sénégalais, passe au 12^e bataillon sénégalais, 3^e compagnie.

M. le sous-lieutenant Raffali, du 4^e bataillon d'infanterie coloniale, passe au 3^e bataillon sénégalais.

M. le lieutenant de réserve Tardiveau, du 3^e bataillon d'infanterie coloniale, passe au 6^e bataillon sénégalais, 1^{re} compagnie.

ARTILLERIE COLONIALE. — Par décision ministérielle du 24 octobre 1913, ont été affectés savoir :

Maroc.

Etat-major particulier (état-major de la brigade mixte coloniale). — M. le capitaine Berthier, de la 7^e batterie coloniale.

3^e Batterie coloniale. — M. le capitaine Peillot de la 6^e Batterie coloniale.

INTENDANCE COLONIALE. — Par décision ministérielle du 24 octobre 1913, ont été affectés, savoir :

OFFICIERS D'ADMINISTRATION.

Au Maroc.

(Départ de Marseille le 16 décembre 1913).

M. l'officier d'administration de 2^e classe Lardier (magasins), à Brest.

CORPS DE SANTÉ DES TROUPES COLONIALES. — Par décision ministérielle du 24 octobre 1913, ont été affectés, savoir :

Au Maroc.

Au 3^e bataillon de tirailleurs sénégalais. — M. le médecin-major de 2^e classe Dufougéré.

Au 6^e bataillon de tirailleurs sénégalais. — M. le médecin aide-major de 1^{re} classe Sicé.

Au 12^e bataillon de tirailleurs sénégalais. — M. le médecin aide-major de 1^{re} classe Baisez.

RESERVE

RADIATIONS ET MUTATIONS

INFANTRIE COLONIALE. — Par décision ministérielle du 24 octobre 1913 :

M. le lieutenant Deschamps, du 8^e bataillon de tirailleurs sénégalais des troupes d'occupation du Maroc occidental, est affecté au 1^{er} rég.

M. le lieutenant Béziat, du 8^e bataillon de tirailleurs sénégalais des troupes d'occupation du Maroc occidental, est affecté au 6^e rég.

M. le lieutenant Portères, du 7^e bataillon d'infanterie coloniale des troupes d'occupation du Maroc occidental, est affecté au 21^e rég.

M. le lieutenant Gay, du 3^e bataillon d'infanterie coloniale des troupes d'occupation du Maroc occidental, est affecté au 22^e rég.

M. le lieutenant Michel, du 7^e bataillon d'infanterie coloniale des troupes d'occupation du Maroc occidental, est affecté au 23^e rég.

PARTIE NON OFFICIELLE

SEMAINE POLITIQUE ET MILITAIRE

1^{er} MAROC ORIENTAL. —

Un détachement de protection du chantier d'études du chemin de fer fort de 1 compagnie de Légion, 1 section de mitrailleuses, 2 pelotons de cavalerie, a été attaqué le 29 Octobre au matin sur le Tanmaseft (7 kilomètres S.-O. de Mçoun), par environ 300 hommes de la fraction BENI OUA-RAIN des THELT.

Le détachement, aidé d'une fraction de sortie du poste de Mçoun (1 compagnie $\frac{1}{2}$ de Légion, 1 section de montagne, 2 pelotons de cavalerie) a repoussé les assaillants, qui

sont rentrés chez eux complètement démoralisés et ayant perdu 5 hommes tués, 5 hommes blessés, 4 chevaux tués.

Le même jour une reconnaissance du poste de NEKHILA comprenant un goum algérien et un peloton de spahis a été attaquée sur le versant ouest du GUILLIS (14 kilomètres S.-O. de NEKHILA) par un groupe d'environ 500 cavaliers et piétons BENI BOU YAHI — L'ennemi, attiré sur un soutien d'infanterie, appuyé par un groupe franc de tirailleurs en position à TENIET el KSOB, (8 kilomètres S.-O. de NEKHILA), et renforcé au cours de l'action par un détachement d'infanterie venu de NEKHILA, a été repoussé après avoir perdu une trentaine de cavaliers. De notre côté un Caïd algérien du goum a été tué et 7 hommes blessés légèrement.

II°. — REGION FEZ. —

Un cheik de la fraction des Beni Frasen des Tsoul s'est présenté au poste d'El Arba de Tissa pour y apporter l'assurance de son dévouement au Maghzen et s'offrir à faciliter notre pénétration chez les Tsoul.

III°. — REGION de MEKNES. —

Au sud-ouest de Meknès, des relations de plus en plus fréquentes s'établissent entre notre service de Renseignements et les tribus ralliées d'une part et les fractions Zaians des Mérabtines et des Aït Hatten d'autre part. Deux caïds de cette dernière fraction se sont présentés à Meknès le 27 Octobre.

La situation se maintient calme dans le cercle des Beni-Mtir où un certain nombre de tentes sont rentrées de dissidence au cours de la dernière semaine.

Chez les Zaians, il se confirme qu'il se produit de sérieux symptômes de désagrégation et qu'il s'y constitue pour la première fois un parti disposé à envisager la soumission au Maghzen.

IV°. — SOUS. —

Les nouvelles reçues du Sous sont satisfaisantes :

D'une part, tous les Chtouka seraient rentrés chez eux, et refuseraient de fournir à Hiba les corvées nécessaires pour continuer ses constructions d'Assersif. Plusieurs fractions de cette tribu ont fait auprès du Caïd de Tzinit des démarches de soumission et seraient disposés à chasser le prétendant d'Assersif.

D'autre part, le calme est partiellement rétabli chez les Haouara, dont quelques fractions se montrent mieux disposées à l'égard du Maghzen, et également chez les tribus montagnardes au sud de Taroudant qui, fortement impressionnées par le dernier succès d'Haïda ou Mouis à Tiout, tiennent de nombreuses réunions en vue de leur soumission.

Enfin, le parti du Maghzen prend chaque jour de l'extension autour de Tzinit, grâce aux efforts du Chérif de Tazeroualt, du Caïd ben Dahan et d'Avan Djerrari.

A Agadir, un détachement fort de 4 compagnies d'infanterie, de 3 sections de mitrailleuses, d'une section d'artillerie de 65 et d'un peloton de cavalerie, sorti du poste le 27 octobre au matin pour protéger les travaux du blockaus, a été attaqué par environ 400 dissidents. Bousculé dans les

ravins par une compagnie marocaine, appuyée par l'artillerie, l'ennemi s'est enfui rapidement dans la montagne, après avoir subi des pertes sérieuses.

Le lendemain 28, le croiseur « Friant » a bombardé avec grand succès les villages Ksima, voisins de l'embouchure de l'Oued Sous et donnant refuge aux dissidents ayant participé à l'attaque du 27. Les dégâts matériels ont été importants. La maison du Caïd Hibiste Mohammed ben Abderrahman notamment a été détruite, et le tir très bien réglé a empêché le marché du Tleta des Ksima d'avoir lieu.

L'engagement du 27 et le bombardement du 28 ont fortement impressionné les Ksima, qui ont en partie abandonné leurs villages et sont venus camper sur la rive droite de l'Oued Sous.

INFORMATIONS DU SERVICE DES ÉTUDES et Renseignements économiques

La situation commerciale à MOGADOR. — La période des fêtes israélites qui vient de s'écouler a marqué un temps d'arrêt dans les transactions. Les indigènes du Sous, au courant des coutumes juives, ont amené peu de marchandises. Aussi le calme a régné sur le marché et les prix n'ont subi aucune variation.

M. Masure, Secrétaire général de la Banque d'Etat du Maroc et de la Cie P.-L.-M. était à Mogador ces jours derniers. Il a visité l'agence de la Banque d'Etat dont le Directeur lui a fait un exposé de la situation commerciale de la ville et de la crise que le commerce de Mogador traverse.

..

Dans le Nord-Est du GHARB. — Un nouveau poste militaire, dépendant du Cercle du Sebou (Chef-lieu à Dar bel Hamri) a été créé récemment à El-Had Kourt, point stratégique et marché important, sur la limite du Gharb proprement dit et des premières collines du Djebala, d'où les communications permettent d'établir avec Ouazzan des relations plus faciles et plus fréquentes.

Un bureau de renseignements a été installé dans ce poste qui commande à trois marchés importants :

Souk El Had Kourt, près du poste même, le plus fréquenté depuis de longues années, et où se réunissent les paysans de la plaine et les *Djebala* de la région montagneuse (a lieu le Dimanche).

Souk Tenine de Jorf el Melah (le lundi).

Souk El Demaa Kraserat (le vendredi).

Ces trois marchés rapportent environ 2.000 pes. has. par mois.

Les derniers cours pratiqués sur les marchandises de première nécessité étaient les suivants :

Blé. — Le moud (de 30 à 35 kgs suivant le marché	P.H. 16.00
Orge. — Le moud	11.00
Sorgho. — Le moud	13.00
Fèves. — Le moud	10.00
Bœufs. — Tête	200 à 300
Moutons. — Tête	20 à 30
Chèvres. — Tête	10 à 20

Au point de vue de ses relations avec les centres urbains, *Had Kourt* et son territoire ne sont en communication qu'avec Larache (80 kilomètres environ) ou Fez (environ 100 kilomètres). *Had Kourt* n'a eu jusqu'ici pour ainsi dire aucune relation avec Kénitra (90 à 100 km. suivant que l'on passe par la rive droite du Sebou) ou Rabat (120 à 130 kilomètres). Pour faciliter les communications avec ces régions l'aménagement de la piste de Mechra-bel-Ksiri (25 km. env.) est à l'étude.

L'aménagement de la piste d'El Had Kourt vers Arbaoua (45 km. env.) aura pour effet de faciliter les communications de ce poste avec El-Ksar, Larache et la zone espagnole.

Un chameau de transport (225 à 250 kgs) se loue actuellement 55 pesetas hassani de Fez à Larache via El Had Kourt.

Aucun achat de terres par les Européens n'a été signalé récemment sur ce territoire. Les prix pratiqués entre eux par les indigènes correspondraient à 60 francs l'hectare non défriché et 130 fr. l'hectare défriché.

Les manœuvres et terrassiers indigènes recrutés sur place se paient 1 p.h. 50 à 2 p.h.

Le taux du change hassani oscille, à Had Kourt et aux environs entre 128 et 130 p.h.

La situation économique de TIFLET. — Les taxes de marchés perçues sur le territoire de Tiflet produisent entre 2.000 et 2.500 p.h. par mois. En raison de la médiocrité des récoltes, les transactions en grain sont faibles. Les blés sont toujours en hausse. L'orge semble rester stationnaire.

Les derniers prix pratiqués étaient les suivants :

Blé, les 100 kgs	P.H.	58.50
Orge, les 100 kgs		42.00
Bœufs, tête	200 à 250	
Moutons, tête		25.00
Chèvres, tête	15 à 20	
Laines, toison		3.50
Peaux de mouton (tondues) Unité		2.50
Oeufs, le cent	4.50 à 5.00	
Charbon de bois, charge		7.50

Le prix des transports les plus courants sont les suivants :

1 chameau (200 à 250 kgs) de Rabat à Tiflet (58 km.)	P.H.	20.00
1 mulet (100 à 130 kgs)		15.00
1 âne (60 à 80 kgs)		7.50
soit environ 1 p.h. 70 la tonne kilométrique.		
1 chameau de Tiflet à Tedders (45 km.)		30.00
1 mulet de Tiflet à Tedders (45 km.)		20.00
soit environ 3 p.h. 30 la tonne kilométrique.		

Les indigènes se vendent entre eux des lots de terre au prix de 25 à 30 p.h. l'hectare de *remel* non défriché et de 150 p.h. l'hectare de *tirs*.

Les bergers du pays se paient de 50 à 150 p.h. par an, logés, nourris et habillés.

Un laboureur se paie de 45 à 50 p.h. pour 2 mois de labours environ (logé et nourri). Les cultures et l'élevage sont exclusivement indigènes.

Certains travaux d'utilité publique vont être entrepris à bref délai, entre autres l'aménagement et la délimitation de la piste de Monod à Tiflet (30 km. environ) et de la piste de Tiflet à Khemisset (environ 28 km.)

L'étude préparatoire pour l'aménagement des points d'eau a été faite dernièrement et les travaux pourront être exécutés dans un avenir très prochain.

Une conférence sur l'automobile au Maroc. — On avait organisé dernièrement à Paris, dans le salon de l'Automobile du Grand Palais, une conférence sur l'application de l'automobilisme de poids lourds, des tracteurs et autres au Maroc.

Cette conférence a eu lieu le 23 Octobre.

Elle était faite par M. Gillet, ancien sous-préfet, devant une nombreuse assistance qui a été vivement intéressée tant par les explications fournies par le conférencier que par la série des projections lumineuses qui ont fait défiler sous les yeux les sites marocains traversés par le dernier circuit automobile.

NOUVELLES ET INFORMATIONS DIVERSES

La visite sanitaire de la viande à Casablanca. — En vertu d'un récent arrêté du pacha de Casablanca, une active surveillance est exercée sur les animaux de boucherie qui sont abattus pour les besoins de la consommation. Aux termes de cet arrêté, les bêtes reconnues impropres à la consommation seront enfouies.

D'autre part, les viandes de boucherie qui ne porteront pas l'estampille de l'inspection vétérinaire, seront confisquées et distribuées aux établissements de bienfaisance et aux pauvres.

La population de Casablanca a accueilli avec une grande satisfaction cet arrêté dont une rigoureuse application sera la sauvegarde de la santé publique.

Achat d'étalons pour les Haras Chérifiens. — Sur l'ordre du Ministre de la Guerre le dépôt de remonte de Tarbes a procédé, au cours de sa tournée du mois d'octobre, à l'achat d'étalons de pur sang arabe et de pur sang anglo-arabe âgés de 4 à 9 ans qui seront expédiés au Maroc pour les haras chérifiens du Protectorat français.

L'acclimatement de ces étalons semble devoir être aisé en raison de leurs origines.

L'adduction d'eau potable à RABAT. — Au cours de la tornade qui a sévi sur Rabat le 21 octobre, la conduite d'amenée des eaux de Temara à la ville a été obstruée en plu-

sieurs endroits par des amoncellements de déchets que la violence du vent avait chassés.

Dès qu'il a eu connaissance de cette situation, le Chef des Services Municipaux a envoyé une équipe d'ouvriers le long de la conduite qui a remis cette dernière en état.

Les travaux de voirie à RABAT. — L'empierrement de la majeure partie de la rue *El Gza* a été terminée il y a quelques jours. La mise en état définitive de cette artère très passagère est complétée par un cylindrage à vapeur. Dès la fin prochaine de ces travaux, cette rue pourra être rendue à la circulation.

La réunion hippique de Casablanca. — La Société hippique de Casablanca avait organisé, à l'occasion de la Toussaint, une réunion comportant deux journées de courses qui se sont disputées les 1^{er} et 2 Novembre. Voici quel était le programme de ces deux journées :

Journée du 1^{er} Novembre

Prix de la Chaouïa civile. — Course plate, entre indigènes montant des chevaux de 3 ans et au-dessus appartenant à des propriétaires de la circonscription civile de la Chaouïa. Distance 1.500 mètres. Prix : 500 francs, dont 300 francs au 1^{er}, 150 fr. au deuxième et 50 fr. au troisième.

Prix Anfa. — Steeple-chase militaire de 3^{me} série (sous-officiers). Distance : 2.500 mètres. Prix 225 fr. dont 100 fr. au 1^{er}, 75 fr. au deuxième et 50 fr. au troisième.

Prix des Roches Noires. — Course plate entre gentlemen et jockeys pour chevaux de 3 ans et au-dessus nés et élevés au Maroc.

Distance : 2.000 mètres. Prix 700 francs dont 500 fr. au 1^{er}, 100 fr. au deuxième, 50 fr. au troisième et 50 fr. au quatrième.

Prix d'El Hank. — Course plate entre gentlemen et jockeys pour chevaux de trois ans de toutes espèces et de tous pays. Distance : 3.000 mètres. Prix. 1.400 fr. dont 1.200 fr. au premier, 150 fr. au deuxième, 50 fr. au troisième.

Prix du corps d'occupation. — Steeple-chase militaire de 2^e série (officiers). Distance 3.000 mètres. Prix 500 fr. d'objets d'art dont 300 fr. au premier, 150 fr. au deuxième, 50 fr. au troisième.

Prix de la Chaouïa militaire. — Course entre indigènes, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, de race marocaine, appartenant à des indigènes du territoire de la Chaouïa militaire. Distance : 1.500 mètres. Prix 500 francs, dont 300 fr. au premier, 150 fr. au deuxième,

Journée du 2 Novembre

Prix des Doukkala. — Course entre indigènes pour chevaux de 3 ans et au-dessus de race marocaine, appartenant à des indigènes du territoire des Doukkala. Distance : 1.500 mètres. Prix 500 fr., dont 300 fr. au 1^{er}, 150 fr. au deuxième, 50 fr. au troisième.

Prix du Polo. — Course plate pour gentlemen ; pour chevaux de 4 ans et au-dessus, de toutes espèces et de tous pays, les gagnants de la première journée exclus. Distance : 2.000 mètres. Prix 700 francs dont 500 fr. au premier, 150 fr. au deuxième, 50 fr. au troisième.

Prix du Port. — Steeple-chase militaire de 2^e série (officiers). Distance : 3.000 mètres. Prix 700 francs d'objets d'art dont 500 fr. au 1^{er}, 150 fr. au 2^e, 50 fr. au 3^e.

Prix de Sidi-Beliout. — Steeple-chase pour gentlemen et jockeys, pour chevaux de 4 ans et au-dessus de toutes espèces et de tous pays. Distance : 3.500 mètres. Prix 650 fr. dont 500 fr. au premier, 100 fr. au deuxième, 50 au troisième.

Prix des Spahis marocains. — Course plate entre sous-officiers indigènes. Distance : 2.500 mètres. Prix 175 francs dont 100 fr. au premier, 50 fr. au deuxième, 25 fr. au troisième.

MONUMENTS HISTORIQUES DU MAROC

L'occupation du Maroc Occidental a ouvert à la science des Monuments et des Arts Arabes un champ encore inexploré.

Alors que sur toutes les autres terres Méditerranéennes les conquérants successifs ont laissé des traces de leur passage, le Maroc, fermé à toute civilisation Européenne, n'a conservé que les monuments édifiés par ses Sultans.

Des quatre siècles d'occupation Romaine, il ne reste rien, ou presque rien.

Par contre l'art arabe y est représenté par un ensemble incomparable comme il n'en existe pas de semblable dans le monde musulman. Chacune des grandes villes connues a conservé un caractère spécial qui leur est propre et les revêt d'une physionomie originale sans nul rapport avec les autres.

Dans les ruelles profondes et tortueuses de Fez, la Mytérieuse, on retrouve les marques indélébiles d'un passé d'intellectualité et d'art.

Cette Ville, fondée en 808 de notre ère, par Moulay-Idriss, est la ville sainte par excellence ; son fondateur y est enterré, et nul Sultan n'est véritablement investi qu'après un pèlerinage à ce sanctuaire.

On retrouve à Fez les vivants souvenirs de l'Andalousie. Tout un quartier de la ville a son nom : les Andalous, et l'architecture des principaux monuments comme celle

de nombreuses maisons particulières rappelle celle de Grenade.

L'art mauresque de la grande époque Espagnole s'y retrouve en entier.

Les monuments de Fez marquent les grandes phases de l'histoire du Maroc ; les successeurs berbères de Moulay-Idriss l'augmentèrent et l'embellirent.

Meknès érigée en capitale au 17^e siècle par un Sultan qui se méfiait des habitants de Fez, a un caractère tout différent de cette dernière.

Moulay-Ismaël son fondateur, hanté de la gloire de Louis XIV et des merveilles de Versailles arrêta un plan majestueux de monuments et de jardins qui font de Meknès une ville unique parmi ses rivales musulmanes.

Des marbres de Carrare, pris dans les ruines romaines de Volubilis, s'harmonisent avec les mosaïques de Fez, les plâtres ajourés et les corniches de bois sculptés ou peints.

Marrakech, capitale du Sud, est la grande ville Saharienne. Si par sa situation géographique elle évoque Tombouctou, elle concentre cependant dans ses murailles rougâtres, la vision de Damas et de Bagdad.

Edifiée dans une vallée fertile, entourée d'une palmeraie étendue elle s'appuie aux derniers contreforts du grand Atlas, dont les sommets neigeux bornent son horizon.

D'autres villes en dehors des trois Capitales méritent au point de vue architectural et des monuments qu'elles renferment d'être signalés.

Blanches et gracieuses comme les grandes cités d'Algérie et de Tunisie, mais d'un ensemble plus complet, Rabat, Salé, la Kasbah de Méhédya, Azemmour, dressent leurs murs crénelés à l'embouchure de vrais fleuves.

Ces villes sont des modèles uniques.

Les monuments que les unes et les autres renferment sont nombreux : La Koutoubia, la Tour Hassan, la Kasbah des Oudayas, le Chellah, la Guénaoua, etc., et de nombreuses portes à Marrakesch, Fez et Meknès sont des spécimens d'architecture non seulement contemporains de ceux de Grenade, mais encore créés dans la même idée, par les mêmes ouvriers et avec des matériaux identiques.

Il y a donc le plus grand intérêt à conserver intacts tous ces témoins d'une grande époque et d'empêcher leur détérioration.

C'est dans ce but qu'a été créé le Service des monuments historiques. Ce service s'est occupé dès son début de protéger les monuments existants, malheureusement il y a de gros efforts à réaliser pour remettre en état beaucoup d'entre eux. Quelques réparations urgentes ont été faites, mais l'exiguïté des crédits disponibles pour cet objet ne permet pas d'entreprendre, pour le moment, de gros travaux.

Il ya lieu cependant, dans l'intérêt de l'art architectural et de la science historique, de produire un effort sérieux pour la conservation et l'entretien de ces vestiges qui évoquent une époque disparue dont le degré de civilisation ne fut pas sans grandeur.

TRAVAUX MILITAIRES

TRAVAUX DE PISTES, CASERNEMENTS, ETC...

A. — REGION de la CHAOUIA. — CASABLANCA. — On poursuit au camp N° 1 l'écurie de l'infirmerie vétérinaire, l'alimentation en eau des bains douches de garnison, et le casernement pour 1 bataillon.

L'hôpital de Sour Djedid voit se continuer les pavillons des contagieux.

A MECHRA BEN ABOU le pont suspendu s'achève rapidement ; le tablier est posé et réglé sur les huit premières travées ; les terrassements d'accès sont très avancés.

A EL BOROUDJ on a continué le bâtiment des Subsistances, les travaux de captage de l'eau potable et terminé les locaux de l'infirmerie.

B. — REGION DE RABAT. — RABAT. — Les gros travaux du Camp Garnier sont terminés, ainsi que les bâtiments de l'Alou.

La zone de servitude de Salé a été bornée sur le terrain.

Des améliorations importantes ont été apportées au camp de KENITRA qui a été doté notamment de plusieurs puits en ciment armé, des fours pour le Service des Subsistances, etc...

C. — REGION DE MEKNES. — MEKNES. — Les 4 bâtiments de 50 mètres précédemment en cours, sont activement poussés ; les fossés, l'empierrement des camps, la canalisation des seghias sont également poursuivis.

A EL HAJEB les locaux disciplinaires, la salle de réunion des sous-officiers et cinq chambres de troupes ont été terminées.

A AGOURAI d'importantes réfections ont été exécutées en ce qui concerne les cuisines, les latrines et le réseau de fils de fer.

D. — REGION de FEZ. — A DAR DEBIBAGH on a construit des bureaux et des magasins pour le transit et installé un caravansérail.

A DAR MEHARES 2 nouveaux bâtiments de troupes ont été achevés.

A ANOCEUR on a organisé un nouveau camp.

A L'ARBA DE TISSA le réduit a été amélioré par la construction d'un mur d'enceinte ; des cuisines de troupe ont été installées à l'intérieur du camp.

E. — REGION DE MARRAKECH. — A Dar Beïda, l'hôpital Maisonnave a été complété par la construction de pavillons pour les contagieux, les Officiers, les malades civils et le personnel.

Au réduit du Guéliz, 12 baraques sont en construction ainsi que 2 puits, 2 latrines et un magasin de manutention.

A SIDI BOU OTHMAN tous les murs d'enceinte sont terminés et l'on va pouvoir commencer les constructions intérieures.

Il en sera prochainement de même à LABBA DES SKROIRS.

A MOGADOR 3 baraques sont en cours en outre des 6 précédemment livrées.

F. — REGION de DOUKKALA-ABDA-AHMAR. — On poursuit au camp baraqué de Mazagan le forage de puits, la construction du mur d'enceinte et des 2 postes d'entrée.

A SAFL 19 baraques et divers bâtiments sont maintenant terminés.

G. — Le poste d'AGADIR a été perfectionné par la construction de baraquements légers, d'un hangar pour le service des Subsistances, d'une salle de 20 malades à l'infirmerie ambulance.

SERVICE TELEGRAPHIQUE.

La construction d'une ligne entre FEZ et SEFROU a été entreprise et terminée ; celle de la ligne MARRAKECH-MOGADOR a été poursuivie.

De nombreuses installations téléphoniques ont été réalisées à l'intérieur de la Ville de CASABLANCA.

CHIMENS DE FER.

CASABLANCA-RABAT. — Le Chemin de fer à grand porté sur cette section pendant le mois de Septembre 2.044 Voyageurs dans le sens impair (vers Rabat) et 2.078 dans le sens pair ; les tonnages correspondants ont été de 1897 et 519 tonnes.

CASABLANCA-OU-M-ER-REBBIA. — La plateforme terminée jusqu'au kilomètre 87, est en construction jusqu'au kil. 95 ; la pose du rail atteint le kil. 55 (15 kil. au delà de BER RECHID).

SALE-KENITRA-DAR BEL HAMRI. — L'exploitation de ce tronçon a permis le transport dans le sens impair (vers Dar bel Hamri) de 260 voyageurs et 3.252 tonnes, et dans le sens pair, de 797 voyageurs et 142 tonnes.

DAR BEL HAMRI-MEKNES. — Les terrassements de la plateforme sont terminés jusqu'au kil. 74.500 (la gare de Meknès sera au kil. 79.200) ; la pose de voie atteint actuellement le kil. 35.

ANNONCES

La Direction du « Bulletin Officiel » décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

Annonces judiciaires, administratives et légales

SECRETARIAT-GREFFE DU TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE CASABLANCA

EXTRAIT D'UN ACTE DE SOCIÉTÉ

Il résulte d'un acte sous-seings privés, en date à Tunis du 30 Septembre 1913, inscrit sur le registre du commerce tenu au secrétariat du Tribunal de première instance de Casablanca, — qu'une société en commandite a été formée entre MM. Raoul Hazan, Joseph Timsit, qui en seront les gérants, et MM. E. et A. Coen, qui seront simples commanditaires, — pour l'exploitation de l'industrie et du commerce d'articles d'ameublements au Maroc, — pour une durée de 5 années consécutives, renouvelable pour trois ans, à défaut de dénonciation. La raison et la signature so-

ciales sont : Raoul Hazan et Cie », — Le siège social de la société est à Tunis avec succursale d'exploitation à Casablanca. Le fonds social a été fixé à 65.000 frs. Les apports des associés sont : M. R. Hazan, 25.000 frs, — M. Timsit 15.000 frs, — MM. E. et A. Coen : 25.000 frs et autres clauses et conditions indiquées dans l'acte de société déposé au Secrétariat du Tribunal de Casablanca.

La présente publication est faite en conformité des prescriptions de l'article 37 § 3 du Dahir formant Code de Commerce.

Casablanca, le 31 Octobre 1913.

Pour extrait conforme

Le Secrétaire-Greffier

ARMAND ALACCHI.

Etablissements PEYRELONGUE Aîné

Importation. - Exportation. - Consignation. -- RABAT (Maroc) /